

## LETTRE DE CADRAGE BUDGETAIRE 2017

La lettre de cadrage est l'acte initial, qui lance officiellement le processus de préparation budgétaire de l'exercice 2017 de l'Université Lille 2 -dernier exercice avant la fusion- .

Elle s'inscrit dans un calendrier strict, qui verra son aboutissement au Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2016, date de soumission du Budget aux membres du Conseil d'Administration renouvelé le 31 mars 2016.

Elle rappelle les contraintes drastiques qui pèsent sur notre établissement, et cerne le cadre sur lequel s'appuiera le dialogue de gestion avec les composantes, les laboratoires et les services.

### I LE CONTEXTE :

#### **1- Une situation financière contraignante et des marges de manœuvre limitées**

Les principes de réalité, de soutenabilité et de sincérité budgétaire, sont plus que jamais d'actualité. En effet, l'environnement économique reste fragile, marqué par le plafonnement voire la baisse des dotations prévisionnelles de l'Etat. Depuis 4 ans, la dotation « fonctionnement » de l'Etat diminue chaque année alors que les dépenses (notamment salariales) augmentent mécaniquement. A ceci s'ajoute la disparition de toute dotation d'investissement.

Le prélèvement de 8,7 millions d'euros opéré en 2015 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur sur la dotation prévisionnelle de l'Université Lille 2, auquel s'ajoute la réserve de précaution de 931 000€, ont obéré le résultat de l'Université, déficitaire en fin d'exercice.

La variation négative du fonds de roulement fin 2015, a compromis durablement l'ambitieux programme pluri annuel d'investissements décidé en 2012-2013. Pour des raisons de soutenabilité budgétaire, celui-ci a été revu à la baisse par le Conseil d'Administration du 3 mars 2016 afin de respecter le seuil prudentiel de fonds de roulement qui correspond à 30 jours de charges de fonctionnement décaissables. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) innovation et le PPI Recherche sont suspendus.

Il convient enfin de rappeler que la mise en service des opérations immobilières issues du Plan Campus (extension de la Faculté de Médecine, Euraspport, IMMD) va générer des dépenses incompressibles de fonctionnement de plus d'1 million d'euros par an, sans compter les frais de personnel induits et sans qu'aucun financement complémentaire ne soit apporté.

De même, le financement des mesures liées à la mise en oeuvre du plan vigipirate dans le cadre de l'état d'urgence génère une dépense exceptionnelle de l'ordre de 900.000 euros, dont 50% sera pris en charge par les composantes dans le cadre d'un COM exceptionnel venant en réduction de nos possibilités d'intervention financières pour 2017.

#### **2- La dynamique liée à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des trois universités lilloises**

La programmation budgétaire de l'Université doit désormais s'inscrire dans la dynamique de création de l'Université de Lille au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ; en effet, les engagements pris aujourd'hui impacteront nécessairement la situation financière de la future Université de Lille.

Le cadrage budgétaire de l'année 2017 doit évidemment tenir compte de cette réalité ; les contrats d'objectifs et de moyens qui seront signés dans ce cadre seront les derniers sous le sceau de l'Université Lille 2. Ils doivent ainsi s'inscrire dans la logique du projet d'établissement de l'Université de Lille.

Afin de bénéficier d'un Système Informatique opérationnel au 1/1/2018, l'architecture budgétaire de l'UDL devra être finalisée au plus tard pour le 31 Mars 2017, ce qui contraint également les perspectives de durée d'exécution budgétaire des prochains COM.

Lors de sa visite à Lille le 5 avril dernier, le Secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. Thierry Mandon, a annoncé une dotation exceptionnelle d'un million d'euros. Reste qu'aucune notification officielle n'a été réalisée depuis.

\*\*\*\*\*

C'est donc dans ce contexte de rigueur que devra s'instaurer un dialogue de gestion basé sur des choix responsables, réalistes et conformes aux ambitions qui animent notre communauté universitaire.

## **II LE PERIMETRE DU DIALOGUE DE GESTION**

L'attribution des dotations financières respectera la procédure des contrats d'objectifs et de moyens, maintenant éprouvée, et s'inscrira dans le respect des plafonds d'emplois.

Une volonté de maîtrise des coûts devra transparaître dans les bases de dialogues relatives aux besoins récurrents et incompressibles des composantes et services.

Le contexte évoqué supra, offre peu de marge de manœuvre pour le contrat d'objectifs et de moyens 2 (COM2). L'évaluation infra annuelle des projets 2016, affichant au terme du 1er trimestre, des taux d'exécution très faibles voire nuls, il conviendra de faire remonter des projets **stratégiques** réalisables dans des délais compatibles avec un calendrier de fin de gestion raccourci, imposé par la fusion des comptabilités des trois établissements.

Les projets liés à l'évènementiel, aux relations internationales, au patrimoine devront être intégrés à ceux des services transversaux chargés de ces domaines.

Lors du Conseil d'Administration du 8 septembre 2016, un bilan prévisionnel de l'exécution du budget 2016 sera disponible. Dès lors, les grandes masses de dépenses 2017 pourront être fixées ; rapportées aux prévisions de recettes, il sera possible de déterminer le montant des crédits susceptibles d'être dégagés pour financer des opérations nouvelles. En tout état de cause, et ainsi qu'il l'a été clairement annoncé lors du Comité de Direction élargi du 31 mai 2016, ne sont de nature à être pris en compte que les projets emblématiques, d'un montant d'au moins 50 K€, compatibles avec les grandes orientations et jalons affichés dans le contrat de site et le projet stratégique Université de Lille et financés à au moins 50% sur ressources propres.